

■ **Parentel**

Service écoute parents

■ **Unité de recherche et de formation**

sur la parentalité et le lien familial

■ **Pasaj**

Service écoute jeunes

■ **Parent'âge**

Écoute des personnes âgées et de leur entourage familial

■ **Les Tamaris**

Maison d'accueil des familles

Mme Monique LE GARIGNON

Présidente

Brest, le 22 novembre 2017

Objet : Appel aux dons 2017

Madame, Monsieur,

La Maison d'Accueil des Familles Les Tamaris, à Brest, vous a hébergés afin de rester proche d'un des vôtres à un moment délicat de sa vie et de la vôtre, ou afin de pouvoir plus aisément recevoir des soins ambulatoires. Cela a été pour vous l'occasion d'être accueilli(e), écouté(e) et de passer quelques jours moins difficiles grâce aux bénévoles et aux salariés de l'association Parentel, tout particulièrement investis à la Maison d'Accueil et d'Hébergement des Familles **Les Tamaris**.

L'association Parentel s'applique donc à continuer d'améliorer l'accueil et les conditions de séjours des familles et des personnes en soins ambulatoires avec l'aide des pouvoirs publics (la CARSAT et la ville de Brest entre autres) et d'autres associations (l'Association Céline et Stéphane/Leucémie Espoir, La Ligue contre le Cancer 29...) qui veulent bien reconnaître la nécessité de prendre soin de l'entourage familial et les personnes en soin.

Aussi, comme chaque année, nous vous proposons d'aider par un DON, si vous le souhaitez et si vous le pouvez, l'association Parentel à poursuivre sa mission et continuer d'améliorer la qualité de l'accueil aux **Tamaris**, désormais installés sur deux sites : Gambetta (près de la gare SNCF) et Glasgow (à l'entrée de l'hôpital Morvan).

La totalité du montant des dons sera dédiée à l'amélioration du fonctionnement des **Tamaris**, au bénéfice des résidents, du vôtre peut-être si vous devez revenir, pour continuer d'y assurer un accueil chaleureux, confortable et bienveillant des personnes reçues.

Au nom de tous, soyez-en remerciés.

Sachez par ailleurs que, reconnue d'intérêt général, l'association Parentel vous permet en tant que donateur d'obtenir une réduction d'impôt sur le revenu au titre de l'année 2017 égale à 66% du montant de votre don dans la limite de 20% du revenu imposable.

A réception de votre DON (**avant le 31 décembre 2017**), nous vous adresserons un reçu fiscal à joindre à votre déclaration des revenus de l'année 2017.

Au nom de l'Association Parentel, de ses membres et des familles accueillies aux **Tamaris**, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations reconnaissantes et chaleureuses.

La Présidente



**« Pour soutenir l'action des TAMARIS à BREST
en faveur des familles des personnes hospitalisées
et des personnes en soins ambulatoires,
je donne à l'association PARENTEL »**

50 € (soit 17 € après déduction fiscale) 100 € (soit 34 € après déduction fiscale)

150 € (soit 51 € après déduction fiscale) 200 € (soit 68 € après déduction fiscale)

400 € (soit 136 € après déduction fiscale) Autre montant : €

Date :

Signature :

Merci d'adresser votre DON par chèque bancaire à l'ordre de Parentel à
Association PARENTEL – LES TAMARIS – 4 rue Colonel Fonferrier 29200 BREST